

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JANVIER 2020

Le 16 janvier 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Hubert ARROUART, Président, en vertu de la convocation faite le 10 janvier 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	36
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	38
- ont voté pour	38
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Christophe PATINET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Marcelle SCIEUR, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Denis VAROQUIER, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Catherine PANNET par Hubert ARROUART (pouvoir), Catherine PUJOL par André KUHN (pouvoir).

Absents : Jean-Paul BRIGNOLI (excusé), Bernard COUSIN, Hubert FAUCONNIER, Victor OURY, Jean-Jacques PILLET (excusé), Fabrice REVELLI.

DÉLIBÉRATION
N° 830-2020

OBJET :
Budget général
Décision modificative

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Pascal VANSANTBERGHE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la nomenclature M14 ;

Vu le budget primitif 2019 du budget général voté par délibération n° 767-2019 du 4 avril 2019 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires relatifs au FPIC ;

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté :

DÉCIDE de modifier le budget général 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSE	
Article	Montant
014 - 739223	+ 52 081 €
012 - 6451	- 40 000 €
012 - 64131	- 12 081 €

Extrait certifié conforme,



Hubert ARROUART

Hubert ARROUART
2020.01.21 11:45:36 +0100
Ref:20200120_173201_1-2-O
Signature numérique
le Président